



ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL DE LA DRAC RHÔNE-ALPES

Les agents de la DRAC Rhône-Alpes se sont réunis le lundi 27 janvier 2014. Une quarantaine de personnes étaient présentes à l'appel de l'Intersyndicale.

Le personnel de la DRAC Rhône-Alpes a souhaité à l'unanimité s'associer au mouvement initié par les dracs de Bretagne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Alsace, Basse-Normandie, Pays de Loire, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Ile-de-France, Franche-Comté, contre le processus de démantèlement des DRAC.

L'adoption par le Sénat et l'Assemblée Nationale de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) en décembre 2013 comporte une menace contre les services publics déconcentrés, notamment dans les secteurs culturels : la possibilité offerte par la loi MAPAM de déléguer des compétences à une collectivité locale nous laisse craindre la vente à la découpe des compétences de la DRAC aux différents échelons territoriaux (région, départements, métropoles, EPCI, communes).

Le démantèlement des DRAC qui découlera de cette loi constituera un recul sans précédent de la politique culturelle de la France, il mettra en péril les actions du ministère qui garantissent l'accès égal de tous à la culture.

Ce démantèlement constitue une lourde menace sur les personnels déconcentrés chargés de mettre en œuvre une politique nationale cohérente, égalitaire et protégée d'intérêts partisans et clientélistes.

Nous demandons le maintien des services déconcentrés dans la plénitude de leurs missions exercées en collaboration permanente avec les collectivités territoriales dans la défense de l'intérêt général qui doit s'exprimer de la même manière sur l'ensemble du territoire national.

Les personnels présents ont conclu que le découpage des missions des DRAC conduira à la fin du Ministère de la culture, de ses missions et de ses personnels, au profit de politiques culturelles inégalitaires .

Le personnel et ses représentants ont donc décidé d'adresser un courrier avec pétition au Président de la République avec copie au Premier ministre, au Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique et au Ministre de la culture et de la communication

Les personnels ont décidé la participation à toute action locale visant à faire fléchir le gouvernement, le premier ministre et le ministre de la culture.

Ils participeront aux actions qui seront décidées à l'échelon national en coordination avec toutes les organisations syndicales et associatives à l'échelon régional.

Lyon, le 28 janvier 2014